

Séance du conseil communal du 1^{er} juin 2023

Ordre du Jour :

1. Délibération concernant l'état des restants à recouvrer de l'exercice 2022.
2. Délibération concernant le morcellement de plusieurs parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.
3. Délibération portant approbation de l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental de la commune de Rambrouch pour l'année scolaire 2023-2024, y compris le PEP (plan d'encadrement périscolaire) et le PDS (plan de développement scolaire).
4. Délibération portant approbation du compte administratif pour l'exercice 2021.
5. Délibération portant approbation du compte de gestion pour l'exercice 2021.
6. Délibération ayant pour objet la demande d'un crédit supplémentaire au budget des dépenses extraordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2023 : acquisition de mobilier pour les besoins de la crèche communale (équipement d'une nouvelle salle en voie de transformation)
7. Délibération se rapportant à l'approbation du règlement communal sur les bâtisses, les voies et les sites.
8. Délibération relative à l'approbation du cahier général des charges et des cahiers spéciaux des charges se rapportant à la location du droit de chasse sur différents lots en forêt domaniale indivise pour les années cynégétiques 2023/2024 à 2031/2032.
9. Délibération relative au règlement communal concernant le cimetière forestier aménagé au lieu-dit « Weierbësch » entre Flatzbour et Holtz – vote définitif.
10. Délibération concernant l'approbation de plusieurs actes notariés.
11. Délibération portant confirmation de plusieurs règlements de circulation temporaires d'urgence.
12. Délibération concernant l'approbation de titres de recettes.
13. Réponses aux questions posées au collègue des bourgmestre et échevins.
14. SEANCE A HUIS CLOS : Délibération se rapportant à la proposition de l'affectation de candidat(e)s aux postes d'instituteur(trice)s à

l'enseignement fondamental déclarés vacants sur la 1ère liste publiée par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Participent à la séance :

Antoine Rodesch (bourgmestre, CSV), Myriam Binck (échevine, CSV), Mike Bolmer (échevin, CSV)

Michelle Brickler (DP), Sascha Hengen (LSAP), Marie-Louise Kettel (LSAP), Sonja Kettmann (CSV), Frank Melchior (CSV), Myriam Picard (LSAP), Pierre Pletschette (CSV), Romain Rausch (DP).

Absents excusés :

Secrétaire communal : Marc Pletgen, rédacteur : Conny Wantz

Rapport de la séance :

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) rappelle aux conseillers la visite du Grand-Duc jeudi prochain dans les ardoisières et signale que la prochaine séance du conseil communal est prévue vraisemblablement pour le 6 juillet.

1. Délibération concernant l'état des restants à recouvrer de l'exercice 2022.

Le receveur communal Paul Melsen présente au conseil communal des factures non payées pour l'année 2022 d'un montant total de 183.687,07 €. De ce chiffre, 7.556,23 € sont irrécouvrables, somme pour laquelle le receveur reçoit une décharge de la part du conseil communal, de sorte que des factures pour une somme de 176.130,84 € restent à recouvrer.

2. Délibération concernant le morcellement de plusieurs parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.

Le morcellement de deux parcelles cadastrales, l'une dans la rue Principale à Eschette, l'autre dans la rue des Artisans à Rambrouch, est approuvé à l'unanimité. Cependant l'échevine Myriam Binck (CSV) n'a pas participé au premier vote.

3. Délibération portant approbation de l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental de la commune de Rambrouch pour l'année scolaire 2023-2024, y compris le PEP (plan d'encadrement

périscolaire) et le PDS (plan de développement scolaire).

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) présente l'organisation scolaire pour l'école fondamentale de la commune de Rambrouch. Celle-ci prévoit pour l'année scolaire 2023/2024 un total de 471 enfants, dont 34 dans le Précoce, 117 au Cycle 1, 99 au Cycle 2, 103 au Cycle 3 et 108 au Cycle 4. Ces enfants sont répartis en 3 classes au Précoce, 8 classes au Cycle 1, 4 classes au Cycle 2.1 et 3 classes au Cycle 2.2; chaque fois 4 classes au Cycle 3.1 et 3.2, ainsi que 3 classes au Cycle 4.1 et 4 classes au Cycle 4.2.

La commune, ensemble avec le comité de l'école et les chargés de direction des structures d'accueil socio-éducatives, doivent élaborer un nouveau plan d'encadrement périscolaire pour l'année scolaire 2023/2024.

Au Cycle 1, les heures dédiées à l'appui pédagogique seront désormais prestées dans l'intérêt des élèves en tant que travail de conceptualisation et de préparation à une éducation plurilingue prenant en compte les acquis de chaque élève.

L'organisation scolaire définit encore les devoirs et la répartition du personnel enseignant.

L'organisation scolaire est approuvée à l'unanimité.

4. Délibération portant approbation du compte administratif pour l'exercice 2021.

Après diverses remarques du ministère concernant les comptes de l'exercice 2021, entre autres sur les frais de fonctionnement des bâtiments religieux, sur le manque d'une taxe sur l'eau potable et les eaux usées du secteur Horesca, des dispositions concernant l'allocation de vie chère, le calcul d'un salaire et la comptabilité des salaires et des charges sociales, le collège échevinal et le receveur communal ont fourni les explications nécessaires au ministère. Le compte administratif (du collège échevinal) clôture avec un déficit total de 2.720.863,51 €.

Ce compte est approuvé contre les voix des trois conseillers LSAP.

5. Délibération portant approbation du compte de gestion pour l'exercice 2021.

Le compte identique du receveur communal, qui clôture également avec un déficit total de 2.720.863,51 €, est approuvé unanimement.

6. Délibération ayant pour objet la demande d'un crédit supplémentaire au budget des dépenses extraordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2023 : acquisition de mobilier pour les besoins de la

crèche communale (équipement d'une nouvelle salle en voie de transformation)

Le budget extraordinaire prévoit un montant de 8.000 € pour l'acquisition de mobilier pour les besoins de la nouvelle salle en voie de transformation de la crèche communale. Le total des offres s'élève en revanche à 17.895,32 € de sorte que le collège échevinal propose d'augmenter ce crédit de 15.000 € et de réduire le boni général en conséquence (476.471,63 €) pour maintenir le budget en équilibre.

Ceci trouve l'accord de tous les conseillers.

7. Délibération se rapportant à l'approbation du règlement communal sur les bâtisses, les voies et les sites.

Le règlement communal sur les bâtisses, les voies et les sites ayant été discuté en détail lors d'une séance de travail, aucune question supplémentaire n'a été soulevée dans la séance officielle et le règlement est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

8. Délibération relative à l'approbation du cahier général des charges et des cahiers spéciaux des charges se rapportant à la location du droit de chasse sur différents lots en forêt domaniale indivise pour les années cynégétiques 2023/2024 à 2031/2032.

Le cahier général de charges et les cahiers spéciaux des charges concernant la location du droit de chasse dans la forêt domaniale d'Anlier pour les lots « Anlier Nord » (2.092,7 ha), « Anlier Sud » (2.011,7 ha), « Honscheid-Neuperlé » (37,7 ha), « Mertzelt » (27,7 ha) et « Trou-Rifflet » (37 ha), précise e.a. les aspects financiers, la répartition des lots de chasse, de loisir et de protection naturelle. Puisque les différents lots sont alloués plus tôt, le règlement doit entrer en vigueur en juillet et est approuvé unanimement par le Conseil communal.

9. Délibération relative au règlement communal concernant le cimetière forestier aménagé au lieu-dit « Weierbësch » entre Flatzbour et Holtz – vote définitif.

Le règlement définitif concernant le cimetière forestier au « Weierbësch » est approuvé unanimement après l'avis de l'inspection sanitaire. Il précise entre autres qui peut y être inhumé, ce qui fait partie de la concession ainsi que la durée de celle-ci, comment les cendres doivent être transportées et inhumées, les procédures administratives et comment se comporter au cimetière forestier.

10. Délibération concernant l'approbation de plusieurs actes notariés.

Quatre actes notariés pour lesquels le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) donne les explications nécessaires sont approuvés à l'unanimité, à savoir : la commune de Rambrouch achète des terrains et des chemins d'exploitation à Madame Nelly Roulling à Arsdorf « Auf Homer » avec une surface totale de 16,44 ares pour 4.110 € ; l'entreprise Maconlux S.à r.l. cède gratuitement à la commune de Rambrouch trois parcelles « Um Kneppchen » à Arsdorf avec une surface totale de 3,86 ares comme partie de la voirie publique ; l'entreprise REMS Engineering S.à r.l. échange une parcelle de 7 m² dans la rue de Schwiedelbrouch à Rambrouch contre une parcelle de la commune de Rambrouch de 11 m² dans la même rue ; la commune de Rambrouch vend un terrain de 0,40 are au « Binnewee » à Holtz aux époux Marc et Maggy Kalmes-Thilmany pour 200 €.

11. Délibération portant confirmation de plusieurs règlements de circulation temporaires d'urgence.

Divers règlements de circulation temporaires d'urgence sont approuvés rétroactivement à l'unanimité : pour des travaux de raccordement dans la rue Principale et le chemin entre la rue de Folschette et la rue Principale à Hostert du 22 mai au 9 juin ; pour des travaux de canalisation dans la rue Principale à Holtz du 22 au 26 mai ; pour des travaux à la « Villa Rother » dans la rue du Faubourg à Martelange-Haut du 23 mai au 23 juillet ; pour la confection de tranchées et travaux de raccordement provisoires dans la rue du Village à Bondorf du 30 mai au 2 juin.

12. Délibération concernant l'approbation de titres de recettes.

Un certain nombre de titres de recettes sont signés sans discussion par les conseillers.

13. Réponses aux questions posées au collège des bourgmestre et échevins.

Des trois questions adressées au collège échevinal, deux ont été immédiatement transmises au service technique, tandis que la troisième ne concerne pas la commune mais l'administration des Ponts et Chaussées.

14. SEANCE A HUIS CLOS : Délibération se rapportant à la proposition de réaffectation de candidat(e)s aux

postes d'instituteur(trice)s à l'enseignement fondamental déclarés vacants sur la 1ère liste publiée par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Dans une séance à huis clos, le conseil communal s'est occupé de l'affectation des candidats aux postes vacants dans l'enseignement fondamental à Koetschette.